

DÉCISION N^o : 2005-MC-3837

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 833672

DOSSIER N^o : 24620

Objet : TEAL Exploration & Mining Incorporated
Demande de visa

Vu la demande présentée le 21 septembre 2005;

vu les articles 11, 13 et 14 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu le *Règlement Q-28 sur les exigences générales relatives aux prospectus*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers octroie le :

visa pour le prospectus du 4 novembre 2005 de TEAL Exploration & Mining Incorporated concernant le placement de 20 470 000 actions ordinaires au prix de 2,25 \$ l'action.

Le visa prend effet le 7 novembre 2005.

(s) *Benoit Dionne*
Benoit Dionne
Chef du Service du financement des sociétés

PM/ale